

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du mardi 28 novembre 2023

### A) MEMBRES PRÉSENTS

#### > Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

##### ■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A

- Stéphane Jaffard
- Yamin Leprince

##### ■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B

- Bruno Polack
- Virginie Ehlacher
- Artemisa Flores Espinola

##### ■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est - C

- Fatima de Freitas
- Audrey Adeagbo

##### ■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres – D

- Sabine Hermenault

##### ■ Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent qui suivent une formation dans UPE ou dans un établissement membre – E

- Mohammadreza Hagheghe

#### > Représentant de l'Inserm

- Stéphane Jamain

#### > Personnalités qualifiées

- Joël Cuny jusqu'à 16h28
- Nicolas Canivet
- Séverine Kirchner

#### > Représentants des établissements membres

- École des Ponts ParisTech : Gilles Robin
- ENVA : Christophe Degueurce
- UPEC : Éric Léonel
- Université Gustave Eiffel : Gilles Roussel

#### > Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

### B) MEMBRES REPRÉSENTÉS

- Catherine Vauconsant représentée par Alexandre Maitrot de la Motte
- François Brouat représenté par Audrey Adeagbo
- Nadia Haddad représentée par Yamin Leprince

- Arnaud Le Ny représenté par Bruno Polack

### **C) MEMBRES ASBENTS OU EXCUSÉS**

- Mahdi Zargayouna, représentant des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités - B
- Sébastien Sigiscar, représentant des personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres - D
- Mathilde Chaumont, représentante des usagers - E
- Angela Pascoa Dos Santos, représente de la Région Ile-de-France

### **INVITÉS**

#### **> Invités de droit avec voix consultative**

- Gaëlle Lissorgues, vice-présidente en charge des Projets d'Université Paris-Est
- Bénédicte François, vice-présidente en charge du Doctorat d'Université Paris-Est et référente égalité d'Université Paris-Est
- Séverine Mardirossian, secrétaire générale d'Université Paris-Est
- Nelly Tocko, agente comptable d'Université Paris-Est
- Julien Sebag, représentant du recteur de la Région académique Ile-de-France
- Audrey Lelouche, représentante du Conseil départemental de Seine-et-Marne

#### **> Autres invités**

- Éric Léonel, responsable politique Pépité 3EF
- Philippe Gambette, référent égalité d'Université Paris-Est
- Virginie Bellance, assistante de direction d'Université Paris-Est

---

Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h06.  
Le quorum étant atteint, le conseil d'administration est ouvert.

En préambule, le Président d'Université Paris-Est accueille deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration.

Nicolas Canivet, directeur de la Stratégie et des Programmes à l'ANSES, est ingénieur et agronome de formation. Il est chargé du pilotage de l'activité scientifique des laboratoires de l'agence et siège au conseil d'administration d'Université Paris-Est en qualité de personnalité qualifiée.

Audrey Adeagbo, directrice de cabinet et de la communication de la ComUE, siège au conseil d'administration au sein du collège C. Elle succède à Laurent Le Puil, démissionnaire de son mandat d'élu du conseil d'administration.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils souhaitent que des modifications soient apportées au compte rendu. Aucune demande n'est faite en ce sens.

<b>Première délibération</b>
------------------------------

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 juillet 2023
---

### **2. POINTS D'INFORMATION DU PRÉSIDENT**

#### **2.1 Le PUI SEVILLE**

Le président annonce la réception, en septembre, de la notification officielle de la labellisation Pôle universitaire d'innovation (PUI) du projet SEVILLE. La phase de contractualisation avec l'État est en cours. L'objectif du PUI est d'accroître les partenariats entre les entreprises et les établissements de l'ESR sur le territoire sur des sujets de l'innovation. SEVILLE a pour ambition de travailler sur le tryptique Santé-Environnement-Ville et abordera les sujets relatifs à la transformation de l'économie, au climat ou encore à la santé.

Les membres du consortium du projet sont les deux universités et les deux écoles membres de la ComUE, le CNRS et la SATT Erganeo. La ComUE, porteuse du projet, joue un rôle de coordination et de chef de file entre les différents acteurs impliqués.

L'objectif est de travailler de manière efficace sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation, de la recherche la plus fondamentale au sein des laboratoires des établissements jusqu'au déploiement de l'innovation sur le marché. Lors de l'élaboration du dossier de candidature, l'une des principales faiblesses identifiées concernait le manque de personnels dédiés aux actions de liaison avec l'innovation. En parallèle, la nécessité d'une meilleure coordination a été identifiée. Les opportunités apparaissent très nombreuses, parmi lesquelles la possibilité pour différents acteurs de travailler ensemble et la réflexion autour de la mise en place de nouveaux partenariats. Enfin, les menaces concernent les difficultés du marché de l'emploi et la concurrence d'autres établissements labellisés PUI.

En matière de gouvernance, différents comités seront mis en place :

- le comité stratégique, qui a vocation à se réunir tous les 6 mois avec les fondateurs et les partenaires ;
- le COPIL, qui doit se réunir de façon plus régulière avec les fondateurs, le coordinateur et le pilote ;
- la cellule de coopération et de soutien à l'innovation.

Dans le cadre de cette logique d'interétablissements qui anime le projet, il convient d'articuler de manière pertinente les gouvernances.

Les premières actions identifiées sont :

- le renforcement de la co-innovation ;
- l'illustration et le partage de l'innovation ;
- la valorisation des plateformes.

Dans le cadre de ce projet d'innovation, le rôle des indicateurs, aussi appelés « KPI », est très important pour mesurer la performance. Dans le détail, un certain nombre de KPI sont imposés par l'État dans le cadre de l'appel à projets, comme le nombre de contrats. SEVILLE intègre également des objectifs qui lui sont spécifiques, comme le renforcement de la co-innovation ou encore l'augmentation de la proportion de femmes à la tête des projets de coordination. Les premières actions, appelées « actions 0 » et déjà mises en œuvre, concernent la gouvernance ou encore l'établissement de la cartographie des plateformes. Les actions de sensibilisation et d'information ont vocation à être élargies à une population plus vaste que les seuls étudiants entrepreneurs du site. Les établissements doivent aussi engager des efforts pour inciter les chercheurs à valoriser leurs travaux. La question de la prise en compte de ces travaux dans l'activité des chercheurs est primordiale. Avec la SATT, des actions seront engagées pour :

- identifier les potentiels d'innovation des projets des laboratoires ;
- travailler de manière commune sur un certain nombre de compétences ;
- mieux accompagner les chercheurs sur les différentes étapes de leur projet.

En France, une des difficultés rencontrées concerne la multiplicité des interlocuteurs et la complexité des process. En ce sens, l'idée est de parvenir à une simplification pour une meilleure compréhension. L'une des actions consiste en la promotion de l'activité du site, faire comprendre que Paris-Est est un lieu d'innovation et développer une marque de site. Un travail important a été effectué auprès des nombreuses plateformes afin d'établir une synthèse de leurs besoins. Il en ressort que le potentiel est extrêmement important et que certaines plateformes ont le souhait d'augmenter leur volume d'activité. Elles ont besoin à cet égard de davantage de ressources ainsi que de financements. La stratégie SEVILLE a été largement approuvée par les opérateurs de plateformes qui ont été rencontrés. Les premières actions à mettre en place en lien avec les plateformes ont déjà été identifiées, notamment en ce qui concerne l'accompagnement et la communication. Le président présente la ventilation définitive des 2,5 millions d'euros sur la période de quatre ans : une partie importante des crédits sera fléchée vers la détection, la mutualisation et l'accompagnement des actions ; une autre partie des crédits sera consacrée à la montée en capacité et la pérennisation des actions.

Pour rappel, le projet bénéficie d'un financement pluriannuel qui entraînera des conséquences sur le budget de l'établissement. Dans le cadre de ce projet, un certain nombre de rencontres ont été organisées, en vue

de préfigurer un certain nombre d'instances et d'actions.

Une journée de lancement officiel du PUI SEVille sera organisée au début de l'année 2024. À l'occasion de cette journée, destinée à l'ensemble de la communauté des établissements du site et des partenaires, les premières actions concrètes mises en place seront détaillées.

## **2.2. La mission doctorale**

Bénédicte François, VP chargée du Doctorat, informe les membres du conseil de la publication d'un rapport de l'ANRT indiquant la diminution de l'ordre de 17% des docteurs en France. Le rapport souligne la faible reconnaissance des diplômés par le monde de l'entreprise. Suite à cette publication, les ministères de l'Enseignement Supérieur et de l'Industrie ont lancé une mission pour renforcer les liens entre le doctorat et les entreprises. À l'échelle de la ComUE Université Paris-Est, de nouvelles formations et une meilleure articulation des formations transversales et des formations disciplinaires seront instaurées. Des actions en faveur du partage de bonnes pratiques dans le cadre de comités de suivi individuel, désormais obligatoires, seront également mises en œuvre. Bénédicte François annonce également qu'à la ComUE, la dématérialisation des procédures des soutenances devrait être effectuée en début d'année. Enfin, il sera possible de s'inscrire en HDR en amont de la finalisation du manuscrit.

Le président précise que l'établissement souhaite renforcer les événements autour des études doctorales, en évoquant notamment la cérémonie de remise des prix de thèses organisée annuellement. En parallèle, des journées d'écoles doctorales sont organisées.

Virginie Ehrlacher, représentante élue du collège B, s'enquiert de la période au cours de laquelle la diminution du nombre de docteurs est constatée. Elle demande si l'inscription à la HDR est conditionnée à la remise d'un manuscrit dans un délai imparti.

Bénédicte François répond que la baisse du nombre de doctorants est constatée entre 2011 et 2020. Au cours de cette période, la France accuse une baisse de 17 % de ses docteurs, tandis que la tendance mondiale est à l'augmentation : +43 % en Chine, +19 % en Inde et +7 % aux Etats-Unis. S'agissant de la HDR, il est convenu qu'elle doit être soutenue dans les 12 ou 18 mois qui suivent l'inscription.

Le Président précise que les candidats n'ont pas de contraintes de temps pour soutenir leur HDR. En revanche, il existe des contraintes réglementaires. En tout état de cause, il faut évaluer la capacité des candidats à pouvoir soutenir une HDR de bon niveau dans un certain délai. La procédure mise en œuvre à Paris-Est, s'agissant de l'inscription, consiste à évaluer les dossiers de candidature et à les soumettre à deux experts, qui donnent leur avis sur les chances de réussite au regard des exigences disciplinaires. Les dossiers et expertises sont présentés au conseil restreint de la formation doctorale, qui rend alors un avis favorable ou défavorable à l'inscription. S'agissant des soutenances, le conseil se réunit également pour examiner les rapporteurs qui sont proposés.

Mohammadreza Hagheghe, représentant élu du collège E, évoque la précarité étudiante grandissante, qui concerne également les doctorants. Il s'enquiert des aides financières qui existent en la matière.

Bénédicte François rappelle qu'en 2023, la ComUE a bénéficié d'une subvention de 15 000 euros par la Région Ile-de-France destinée à soutenir les doctorantes et doctorants en difficulté. Il est espéré que l'établissement reçoive à une enveloppe en 2024 pour renouveler l'opération. Pour autant, la solution n'est pas pérenne. En parallèle, le développement de conventions COFRA ou CIFRE peut permettre de répondre à certaines difficultés rencontrées.

Yamin Leprince, représentante élue du collège A, revient sur le sujet des HDR : elle s'enquiert des éléments sur lesquels les jurys devront décider de la recevabilité de la HDR si l'inscription des candidats est réalisable avant la finalisation du manuscrit.

Le Président indique que le conseil de la formation doctorale (formation restreinte) examine, à la lumière des expertises, le CV et de la liste des publications et réalisations fournis par le candidat au moment de sa demande d'inscription. Les experts ne réalisent qu'un travail de recevabilité de la candidature et non un pré-rapport autorisant la soutenance : il s'agit de la mission des rapporteurs. La volonté de l'établissement est

d'accompagner les candidats dans l'obtention de l'HDR.

Sur le sujet de la précarité étudiante, des chiffres précis seront partagés à l'occasion du conseil d'administration du mois de mars 2024 consacré aux comptes financiers. En 2023, un certain nombre d'aides ont été accordées aux doctorants. Pour rappel, les doctorants peuvent demander à être exonérés de droits d'inscription, sous réserve de remplir certaines conditions.

## **2.2. La mission de projets**

Gaëlle Lissorgues, VP chargée des projets scientifiques de la ComUE, évoque les actualités de la mission projets, dont notamment une grande partie consacrée à la préparation de la candidature à l'appel à projets PUI. Dans le cadre de sa mission d'animation scientifique interétablissements et multi-site, l'équipe de la mission de projets a organisé deux matinées scientifiques, dont l'une portait sur la thématique « Intelligence artificielle, données et territoires ». L'appel à projets « Amorçage de nouvelles coopérations » clôturé en octobre 2023, a généré une vingtaine de candidatures de projets scientifiques interétablissements. L'appel à projets fonctionne désormais de manière efficace et bénéficie d'une notoriété importante dans les équipes de recherche des établissements du site.

Éric Léonel, responsable politique de Pépite 3EF, fait état des effectifs des étudiants entrepreneurs :

- 283 bénéficiaires du statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE) à ce jour ;
- 40 inscriptions au diplôme d'étudiant entrepreneur (D2E) ;
- 122 bénéficiaires du SNEE parmi les 168 candidatures déposées et instruites lors de la dernière campagne d'attribution du statut.

Le taux de renouvellement du statut s'établit à 58 %, contre 42 % de nouvelles candidatures. S'agissant de l'accueil des nouveaux étudiants entrepreneurs, des séminaires d'intégration ont eu lieu en septembre et en novembre 2023. Enfin suite aux appels à projets et appels à candidatures lancés par le MESR ou la Région IDF, 5 projets de jeunes entrepreneurs du site sont lauréats du prix Start-up Ile-de-France, 20 projets ont été sélectionnés et 5 projets ont été désignés lauréats au niveau régional à l'occasion du prix Pépite.

## **3. APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2024 DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST**

Le président détaille le budget initial 2024 de la COMUE Université Paris-Est.

Pour l'essentiel, il est envisagé, outre le PUI, de reconduire les dépenses et les recettes de l'année 2023, dans le respect de la trajectoire économique qui avait été approuvée en date du 9 juillet 2019.

Il est rappelé qu'en 2019, la trajectoire qui avait été définie n'avait pas anticipé les effets de l'inflation, la crise sanitaire ou encore les conséquences de la guerre en Ukraine. La revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique pèse également sur les budgets de la ComUE puisqu'elle n'est pas compensée dans le cadre de la dotation qui est versée par l'État. L'objectif fixé est de parvenir à un équilibre budgétaire à terme. Sans le PUI, le budget initial de 2024 présente un solde budgétaire négatif de 50.000 euros. Avec le PUI, le budget proposé affiche un solde positif de 311 000 euros. Pour autant, il s'agit d'une somme gagée sur les exercices à venir.

Dans le détail, le budget initial 2024 prévoit environs 5,2M dépenses dont plus de 2,5 millions d'euros consacrés à la masse salariale. Le budget initial est construit à partir des dialogues de gestion menés avec les différents services et les écoles doctorales pour évaluer l'activité envisagée pour l'année à venir. La diminution des contrats doctoraux gérés par la ComUE entraîne une baisse de la masse salariale, compensée par les recrutements prévus pour le PUI SEville. Il est proposé de reconduire les dépenses relatives à l'appel à projets « Amorçage » ou encore celles afférentes à Pépite 3EF. Aussi, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter en 2024.

S'agissant des recettes, elles proviennent de la dotation annuelle par l'État, à hauteur de 1,3 million d'euros, de la CVEC et des contributions des établissements membres et associés. Des recettes supplémentaires sont à prévoir dans le cadre du PUI SEville. Pour rappel, le projet bénéficie d'un financement à hauteur de

2,5 millions d'euros sur une période de quatre ans avec une évaluation à mi-parcours. Ainsi, l'État attribue 1 million d'euros au titre des années 2023 et 2024. En 2025, une clause de revoyure se tiendra pour l'attribution de la somme restante de 1,5 million d'euros qui financera les dépenses au titre des années 2026 et 2027. Concrètement, la structure encaisse les recettes en avance par rapport aux dépenses qui seront effectuées ultérieurement. Le décalage entre ces deux temporalités explique l'excédent budgétaire affiché qui s'élève à 311 000 euros destiné à financer les dépenses de l'exercice 2025.

Nelly Tocko, agente comptable de la ComUE, complète la présentation du budget. Le résultat net prévisionnel s'établit à – 89 000 euros. Pour rappel, il s'agit d'un résultat qui neutralise les recettes et les dépenses liées au PUI, ce qui explique les différences avec le solde budgétaire présenté par le président. L'insuffisance d'autofinancement s'élève à 41 K€. Le fonds de roulement, fin 2024, s'élèverait à 3,9 millions d'euros et représenterait 280 jours de charge décaissables de fonctionnement. S'agissant de la trésorerie, elle serait à 3,5 millions d'euros à fin 2024, en excluant le scope du PUI. L'agente comptable précise qu'il convient que les établissements de la ComUE respectent leurs contributions pour que la ComUE puisse émettre les titres de recettes pour leur contribution.

Le président revient sur l'absence de budget rectificatif pour 2023 : les dépenses anticipées étaient réalistes. Il rappelle que le conseil d'administration autorise des plafonds de dépenses qui sont accordés au chef d'établissement. En l'occurrence, en 2023, les dépenses ont pu permettre de répondre aux activités prévues et les surcoûts ont été compensés par la réalisation d'autres économies. Ainsi, au regard de ces éléments, il est probable que les prévisions de dépenses de 2024 soient réalistes, au même titre qu'elles l'ont été en 2023.

En l'absence de commentaires, il est proposé de passer au vote sur l'article 1 qui contient les autorisations budgétaires suivantes

- le nombre de ETP : 44,61 ETPT dont 2ETPT sous plafond ;
- les autorisations d'engagements à hauteur de 5,2 millions d'euros ;
- les crédits de paiement à hauteur de 5,1 millions d'euros ;
- les prévisions de recettes à hauteur de 5,4 millions d'euros ;
- le solde budgétaire à hauteur de 311 302 euros.

Puis au vote de l'article 2 qui concerne les prévisions comptables suivantes :

- 311302€ de variation de trésorerie
- - 89 198€ de résultat patrimonial
- - 41 198 € de capacité d'autofinancement
- - 56 698€ de variation de fonds de roulement

#### **Deuxième délibération**

- Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'article 1 relatif aux autorisations budgétaires du budget initial 2024 de la ComUE Université Paris-Est
- Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'article 2 relatif aux prévisions comptables du budget initial 2024 de la ComUE Université Paris-Est

#### **4. ADMISSION D'UNE CRÉANCE EN NON-VALEUR**

Nelly Tocko présente le principe de la créance en non-valeur : l'établissement fait face à des sommes qui paraissent irrécouvrables auprès des débiteurs. La créance en non-valeur ne permet pas d'éteindre la dette, mais d'apurer la comptabilité en créant une provision équivalente à la somme due. L'agente comptable sollicite le conseil d'administration pour admettre en non-valeur une créance de 10 150 euros correspondant au financement d'une allocation doctorale et dont le financeur est à l'étranger. Si le débiteur revient à meilleure fortune, l'établissement est tout à fait à même de réclamer les sommes puisque la dette n'est pas éteinte.

Mohammadreza Hagheghe, s'enquiert des possibilités de recours juridiques pour réclamer la somme due.

Nelly Tocko indique qu'une procédure existe consistant à saisir le tribunal du pays de résidence du débiteur, ce qui représente un investissement important, tant en argent qu'en temps. La procédure est pertinente pour des montants plus importants et il n'y a aucune garantie que la justice fasse droit à la demande.

Mohammadreza Hagheghe s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour se prémunir à l'avenir de telles situations préjudiciables.

Le président répond que l'établissement est attentif aux précédents. Nelly Tocko ajoute que la situation est particulièrement rare. En 10 ans, il s'agit de la première demande d'admission de créance en non-valeur présentée en conseil d'administration.

#### **Troisième délibération**

Le conseil d'administration approuve à la majorité l'admission d'une créance en non-valeur (21 voix favorables, 1 voix défavorable)

#### **5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-2023 DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST**

Le président présente la synthèse des éléments contenus dans le rapport d'activité de la ComUE transmis aux membres du conseil d'administration. Certains éléments ont déjà été abordés à l'occasion du point d'information. Parmi les événements marquant de l'année :

- l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat,
- la labellisation du PUI SEville
- le renouvellement des sièges des représentants des usagers au conseil d'administration. Les représentants des doctorants au sein des différentes instances ont également été renouvelés.
- L'installation du Comité social d'administration de l'établissement.

Nicolas Canivet salue la qualité du rapport d'activité 2022/2023 qui lui a permis d'appréhender et comprendre les missions de l'établissement.

Le président remercie quant à lui le service communication pour la fourniture de ces documents

#### **Quatrième délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2022-2023 de la ComUE Université Paris-Est

#### **6. BILAN ANNUEL DU PLAN D'ÉGALITÉ DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST**

Bénédicte François présente le point relatif au bilan annuel du plan Égalité de la COMUE Université Paris-Est.

Le personnel de Paris-Est Sup se distingue par une surreprésentation féminine, également au sein de la population des doctorants contractuels. Le plan d'action Égalité comprend 5 axes, parmi lesquels les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes ou encore l'égal accès aux métiers de la fonction publique.

Enfin, il est observé une baisse significative des HDR présentées par des femmes en 2021 même si le taux est remonté en 2022.

Philippe Gambette, co-référent Égalité de la ComUE Université Paris-Est, présente une étude relative aux HDR. La durée entre la soutenance de la thèse et la soutenance de l'habilitation apparaît plus élevée pour les femmes que pour les hommes, de l'ordre de 13,4 mois en moyenne pour les femmes, contre 10,7 mois en moyenne pour les hommes. Il convient de mener une étude qualitative pour tenter d'expliquer ces différences. S'agissant des jurys de thèse, les objectifs de mixité sont de plus en plus respectés.

Bénédicte François détaille l'axe concernant la prévention et le traitement des actes de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Préoccupation majeure des référents, une réflexion sur le sujet a été lancée pour déterminer d'éventuelles évolutions du dispositif en vigueur : les référents proposent une travailler sur une meilleure coordination des dispositifs existants.

#### **Cinquième délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan du plan Égalité de la ComUE Université Paris-Est

#### **7. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ENTRE JUILLET ET OCTOBRE 2023**

Le Président présente la synthèse des conventions : 22 conventions ont été signées sur la période juillet-octobre 2022 avec des organismes variés.

#### **8. QUESTIONS DIVERSES**

Le Président remercie Séverine Mardirossian, qui quitte ses fonctions de secrétaire générale de la ComUE, pour son investissement et son travail au sein de la ComUE Université Paris-Est.

Séverine Mardirossian partage sa satisfaction d'avoir partagé une belle expérience professionnelle au sein de cette ComUE. Elle remercie l'ensemble des membres pour leur investissement en faveur de l'établissement.

*La séance est levée à 16 heures 38.*

Le 28 novembre 2023, à Champs-sur-Marne

Le Président d'Université Paris-Est,

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE